

Département de la Sarthe - Ville d'ECOMMOY
extrait du registre des arrêtés du maire

Arrêté temporaire n° 205 du **jeudi 18 décembre 2025**

Objet	Autorisation d'occupation du domaine public
Lieu	Chemin du Pissot - 72220 ECOMMOY
Date	Du 05 janvier au 05 avril 2026

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,

VU le Code pénal et notamment l'article R 610-5

VU le Code de la route et notamment l'article L325-1 à L 325-3, R.411

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

VU la demande formulée par INEO réseaux centre atlantique,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Du lundi 05 janvier 2026 au dimanche 05 avril 2026 – chemin du Pissot (croisement du Gros chêne) à ECOMMOY (72), les dispositions suivantes seront prises en matière d'occupation du domaine public et de stationnement :

- INEO est autorisée à occuper et stocker 15 poteaux béton sur le domaine public.

Article 2: La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, mise en place, et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement, sont celles édictées par l'Instruction Interministérielle.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ecommoy
- INEO
- Le responsable de la Police Municipale

M. le responsable de la Police Municipale d'Ecommoy et Mme. La directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Écommoy, le 18 décembre 2025

Sébastien GOUHIER
Maire d'ECOMMOY

